

INTERVENTION DE M. Jacques DELORS
PRESIDENT DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
AU DEBAT ORGANISE PAR L'ASSOCIATION POUR L'UNION MONETAIRE
DE L'EUROPE

"L'UNION MONETAIRE POUR L'EUROPE DE 1992"

Strasbourg, le 18 janvier 1989

Monsieur le Président du Parlement, Mesdames, Messieurs, en dépit de leur caractère très sophistiqué, les questions monétaires sont dans l'esprit des Européens et des citoyens parmi les plus importantes, je crois, avec la suppression des frontières et les échanges d'étudiants. C'est pourquoi le fait de pouvoir payer tous ses achats, toutes ses dépenses dans une monnaie commune, représenterait un élément considérable de civisme et d'unification de l'Europe.

Je voudrais dire combien, en tant que membre de la Commission européenne, nous apprécions les efforts menés d'une part par le Comité pour l'Union monétaire créé par le Président Giscard d'Estaing et le Chancelier Schmidt, et d'autre part par l'association pour l'Union monétaire de l'Europe, présidée par Monsieur Van der Klugt. On ne dira jamais assez combien ces deux organisations, travaillant à l'extérieur des institutions, ont été un élément important dans la décision prise par le Conseil Européen de Hanovre, de mettre en chantier la réflexion sur l'Union économique et monétaire.

Je ne m'exprimerai pas comme membre de ce Comité ad hoc, et je ne parlerai pas des travaux du Comité, mais je tâcherai quand-même, comme l'a demandé Monsieur de Jonquière, d'introduire le débat. Celui-ci porte essentiellement sur l'écu.

Avant d'en revenir à l'écu, je voudrais indiquer deux idées simples, parce qu'il y a souvent de la confusion, non pas dans nos esprits, mais dans l'esprit d'autres.

Tout d'abord le succès du marché unique dépend du renforcement de la coopération économique et monétaire, c'est évident. Mais d'autre part, l'Union économique et monétaire en tant que telle représente un saut qualitatif par rapport à la réalisation du marché unique et de l'Acte unique. Par conséquent, si un jour, pour le dire en une phrase, le Conseil européen décide l'Union économique et monétaire, il s'agira sur le plan institutionnel, politique et technique, d'un saut qualitatif comparable à celui qu'a représenté l'Acte unique par rapport au Traité de Rome.

Reprenons l'espace d'un instant ces deux idées. Le succès du marché unique dépend du renforcement de la coopération économique et monétaire. Ce qui a été fait n'est pas négligeable. Je fais allusion aux deux renforcements du système monétaire européen, celui de 1985 décidé à Palerme, et qui a permis une plus large utilisation de l'écu, et celui de 1987, décidé - là il faut prendre beaucoup de précautions diplomatiques - à Bâle puis à Nyborg, qui a permis les renforcements des moyens de défense du système monétaire européen, et si j'avais le temps, je vous dirais combien ce renforcement des moyens a été utile lorsque le dollar a connu un accès de faiblesse.

Ce qui n'a pas été fait en revanche, c'est que la réalisation du Marché Intérieur s'est effectuée jusqu'à présent sans renforcement de la coopération et de la coordination entre les politiques macro-économiques. La Commission avait proposé une stratégie coopérative de croissance, ce qui veut dire une utilisation optimale des marges de manoeuvre de chaque pays. Nous n'avons pas été entendus. Dont acte. Mais gardons cela en tête.

Il faut s'arrêter maintenant à une autre date : le premier juillet 1990, lorsqu'entrera en vigueur la libération totale des mouvements de capitaux entre huit pays sur les Douze, celle-ci produira tous ses effets - c'est-à-dire utilisation optimale de l'épargne européenne, attraction pour les investissements et l'épargne extérieure, renforcement de nos places financières - le premier juillet 1990, c'est le prochain rendez-vous sur le plan des faits, indépendamment des Conseils européens.

Dans mon esprit, l'Union économique et monétaire n'est pas nécessaire à la réalisation du Grand marché. Je l'ai dit tout à l'heure, elle représente une étape supplémentaire, car nous démontrerons, je l'espère, dans notre rapport, que l'Union économique et monétaire apporte, par rapport à l'Acte unique, des possibilités encore plus grandes en matière de compétitivité, de croissance et de création d'emplois en Europe. C'est un saut de plus par rapport à ce qu'indique le rapport Cecchini. Il y a dans cette Union économique et monétaire, pour en parler rapidement, deux piliers : l'Union monétaire et l'Union économique. Je ne vous apprendrai rien en disant que l'Union monétaire a fait depuis vingt ans, avant même le rapport Werner, mais surtout depuis le rapport Werner, l'objet d'un ensemble de travaux académiques et scientifiques remarquables. Si bien que l'on peut obtenir un consensus sur ce qu'est l'Union monétaire. Elle se caractérise par trois traits principaux : la libre circulation des capitaux, la fixité des parités monétaires, et partant une coopération entre les politiques monétaires des pays nationaux, voire une politique monétaire européenne. J'ajouterai, mais je parle à titre strictement personnel, que dans mon esprit l'Union monétaire n'est pas concevable sans une indépendance totale du système monétaire par rapport aux autorités chargées de la politique et de l'économie. Ce n'est pas une question qui se discute, c'est un fait. Si vous voulez obtenir l'accord des Douze, et notamment d'un des Douze, vous ne pouvez pas éviter cette condition. D'ailleurs je la trouve excellente pour ma part, car dans les bilans qui ont été faits du système monétaire européen, on oublie un élément qui n'avait pas été vu il y a vingt ans. Ce n'est pas la convergence des politiques économiques qui a amené la convergence des politiques monétaires, c'est le système monétaire européen qui a provoqué la convergence des politiques économiques. Cela mérite d'être noté et d'être étudié de près.

Sur l'autre pilier, l'Union économique, nous sommes moins avancés, il y a moins de travaux. Je dirais simplement en me replaçant du point de vue de la Commission européenne : la décision de 1974 sur la convergence des politiques économiques a donné tous ses fruits. Ce sont plutôt des fruits secs, il faudra donc la modifier dans les mois qui viennent avec ou sans décision positive sur l'Union économique et monétaire. Disons que l'Union économique, pour aller vite, repose sur trois piliers elle aussi : le Marché Intérieur, des politiques économiques assez substantielles au niveau européen et une coordination accrue des politiques économiques nationales.

J'en viens maintenant à l'écu puisque on a pu parler de tout cela sans mentionner l'écu. Mais je commencerai par rappeler l'itinéraire de l'écu privé, parce que pour ce qui est de l'écu public, j'emprunterai une phrase à un sous-gouverneur de la

Banque Nationale de Belgique qui avait beaucoup d'humour et qui disait : "On a mis des écus dans un coffre, on l'a fermé à clé et on a jeté la clé" c'est tout à fait juste, il n'y a pas besoin d'en dire davantage sur ce point. L'itinéraire de l'écu privé, en revanche, est encourageant sur le plan financier. Il y a beaucoup à faire sur le plan commercial et c'est pour cela que l'association que préside Monsieur Van der Klugt a tant d'importance.

Sur le plan financier, alors que l'écu commençait à flotter au mauvais sens du terme en 1987, il s'est redressé en 1988. Mais il n'est jamais que la sixième monnaie sur le marché, ce qui n'est pas très brillant. Il y a cependant eu deux événements importants : le moins important, c'est que la Commission européenne a émis un emprunt de 500 millions d'écus, car elle avait le sentiment que le marché des emprunts à moyen terme manquait d'un instrument de référence. Le plus important a été fait par le pays qui est le plus réticent à l'égard de l'Union économique et monétaire, la Grande-Bretagne. Elle n'a pas seulement créé des titres à court terme en écus, elle a réussi à associer trois éléments très importants : des titres à court terme, émis par un état souverain dont la signature n'est pas mise en cause, et troisièmement la Banque centrale, la Banque d'Angleterre s'est engagée à surveiller le marché. Ce qui veut dire que tout titulaire du titre à court terme sait qu'il aura une contre-partie. C'est passé un peu inaperçu, moi j'ai lu ça dans le prospectus d'émission, et c'est un fait très important, car il y a désormais un marché à court terme de l'écu, alors que jusqu'à présent, lorsqu'une banque reçoit des écus elle les transforme aussitôt en monnaie nationale. Par conséquent, il n'y a pas, ce qui permettrait une mobilisation plus facile et moins chère, de diminution des coûts de transaction pour les opérations en écus. Il reste beaucoup à faire sur le plan commercial, là dessus je vous renvoie au survey que vous avez publié, dans lequel vous indiquez tout ce qui a déjà été fait.

Le prochain examen de passage de l'écu, c'est le changement de la composition du panier de l'écu, ce qui a amené mon ami Francis Ortoll à beaucoup de sueur en 1984. Je pense que cette fois-ci je demanderai à Monsieur Christophersen de le faire pour m'éviter des angoisses, mais ce que je voudrais dire simplement, c'est que entre les différents choix qui s'opposent, il faut un écu fort. C'est-à-dire un écu dont la stabilité, compte tenu de sa composition, est garantie. Ne pas tomber dans la tentation qui consiste à avoir un écu moins fort avec un taux d'intérêts plus élevé mais aux prises avec les caprices de la hot money. Il faut un écu fort.

Il y a de toute manière beaucoup à faire et l'Association s'y emploie. Du côté des pouvoirs publics, il faut tout d'abord, puisque c'est mon devoir d'en parler, abolir toutes les restrictions à l'usage de l'écu. Vous savez, il y a des restrictions honteuses, par exemple dans pays réputés libéraux, il faut encore obtenir une autorisation administrative pour pouvoir utiliser l'écu quand on a une entreprise. Je n'en dirai pas plus. Il faudrait aussi encourager son utilisation dans les échanges intra-communautaires, ce qui représente un volume d'affaires - Monsieur Van der Klugt approuve - très important. Mais je crois que si le Comité ad hoc et ensuite le Conseil européen affirmaient que pour le futur l'écu a vocation à devenir

la monnaie commune de l'Europe, alors l'effet psychologique sur les marchés serait considérable. Mon souhait, c'est que à Madrid ou à Paris, dans le cadre des prochains Conseils européens, cette déclaration solennelle soit faite. Pas besoin de dire que c'est aujourd'hui, d'ailleurs personne ne pense que ça peut être aujourd'hui.

J'en viens au dernier point dont je voulais parler pour mettre un peu de poivre et de sel dans la discussion. Le débat tourne en réalité autour de la monnaie parallèle. Je laisse de côté, pour le regretter avec nostalgie, que nous ne soyons pas capables de donner à l'écu un rôle extérieur avant de renforcer son rôle intérieur. Ce serait pourtant bien nécessaire. Peut-être y arriverons-nous grâce aux entreprises. Car si les entreprises forment leurs comptes en écus, font leurs transactions en écus et non plus en dollars, il faudra bien que les Gouvernements en tirent les conséquences. Mais si les Etats revenaient sur l'exclusivité d'usage conféré dans certains pays et dans certaines circonstances à la monnaie nationale, puis conféraient à l'écu un pouvoir libérateur illimité, nous serions devant une monnaie parallèle. Là le grand débat commence, et je le dis parce que certains d'entre vous aimeront parler sur cette question.

Sur la monnaie parallèle, il y a deux thèses : il y a la thèse entropique et la thèse ordonnée. La thèse entropique, tout d'abord, et je n'ai pas vu Monsieur Giscard d'Estaing depuis, mais je me suis dit : pourquoi insiste-t-on tant sur le développement de l'usage de l'écu ? Il est vrai que si l'écu se développait d'une manière considérable dans les entreprises ou ailleurs, (Supposons que demain il représente 15 à 20% de la circulation monétaire de l'Europe). Même si les chefs d'Etat ne le voulaient pas, même si les gouverneurs de Banques centrales avaient une crise cardiaque, on serait obligé de s'occuper de l'écu et de l'union monétaire. Mais à mon avis, je ne vous conseille pas de jouer à ce poker d'enfer. Je préfère une autre solution qui est un schéma ordonné, c'est à dire que, le plus tôt possible, les douze Etats font un traité qui complète le Traité de Rome et indiquent leur volonté politique d'aller vers l'Union économique et monétaire. C'est d'ailleurs ce que proposait le Comité Giscard d'Estaing / Schmidt. A partir de là, il faut tirer les enseignements du passé, ne pas fixer des échéances trop fixes, mais fixer les conditions du passage d'une étape à l'autre, et à ce moment-là le mouvement est donné. Car voyez-vous, j'ai toujours pensé que l'écu n'était après tout que l'enfant naturel du système monétaire européen. Il a besoin d'être adopté, il a besoin de tuteurs, j'espère que le Conseil européen m'entendra.

Merci.